

Délibération 2021 / 10-07

L'an deux mil vingt et un, le mardi douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mr Anthony BUYS, Jean-Jacques BORD, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Mme France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, Claudine DAURY-NEYRET, Jean-François CHAMPEAU. Cédric LECOMTE, Arnaud PICOUT

Etaient absents : M. Jacques FAURE (Procuration à Mr Raymond RABETEAU), Mr Didier LASSECHERE (Procuration à Mme Claudine DAURY).

Secrétaire de séance : Mr Arnaud PICOUT

* * * * *

**ARRETÉ CONSTITUTIF DE LA RÉGIE DE RECETTE ET D'AVANCES DES GITES –
MODIFICATION DU RIFSEEP :**

Monsieur le Maire :

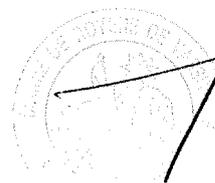
- Dans le cadre du contrôle de la légalité, après examen, les services de la Préfecture ont demandé les retraits des arrêtés suivants :
 - 1 – Arrêté constitutif de la régie de recettes et d'avances des gîtes « Hameau des Bruyères » du 12 août 2021,
 - 2 – Arrêté de nomination du régisseur titulaire de la régie des gîtes « Hameau des Bruyères » du 12 août 2021
- L'indemnité de responsabilité du régisseur n'étant pas prise en compte au niveau du RIFSEEP ;

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'en procéder à la régularisation
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, le 12 octobre 2021

Le Maire,



Raymond RABETEAU